

N° 7547⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2020-2021

PROJET DE LOI**portant modification de la loi modifiée du 4 décembre 1967
concernant l'impôt sur le revenu**

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT

(19.12.2020)

Par dépêche du 26 octobre 2020, le président de la Chambre des députés a fait parvenir au Conseil d'État une série d'amendements au projet de loi sous rubrique, adoptés par la Commission des finances et du budget (ci-après la « Commission ») lors de sa réunion du même jour.

Aux textes desdits amendements étaient joints un commentaire pour chaque amendement proposé ainsi qu'un texte coordonné du projet de loi sous avis reprenant les amendements proposés ainsi que les propositions de texte du Conseil d'État que la Commission a faites siennes.

*

CONSIDERATIONS GENERALES

Les amendements proposés par la Commission visent essentiellement à donner suite aux oppositions formelles mises en avant par le Conseil d'État dans son avis du 16 juin 2020 concernant le projet de loi sous rubrique. Ces amendements rencontrent l'assentiment du Conseil d'État, qui peut lever les oppositions formelles qu'il avait formulées à l'encontre du dispositif sous avis.

*

EXAMEN DES AMENDEMENTS*Amendements 1 à 4*

Sans observation.

*

OBSERVATION D'ORDRE LEGISTIQUE*Amendement 1*

À l'article 168, numéro 5, alinéa 1^{er}, lettre c), dans sa teneur amendée, il convient d'écrire *in fine* :
« [...] à des fins fiscales (désignée ci-après par le terme « annexe I »), dans les conditions spécifiées ci-après. »

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 21 votants, le 19 décembre 2020.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

La Présidente,
Agy DURDU

